Règlement complet du concours

« Wilson ffgolf »

Article 1 – Organisateur – durée du jeu :

La Fédération française de golf, ci-après dénommé la ffgolf, dont le siège social se situe à Levallois Perret (92300), 68 rue Anatole France (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu concours en partenariat avec Wilson. Ce dernier est ouvert aux licenciés 2021 majeurs de la ffgolf éligibles, selon les critères définis à l'article 2 ci-après.

Article 2 – Personnes pouvant participer :

Ce jeu-concours est réservé aux joueurs licenciés ffgolf 2021 majeurs inscrits à la Newsletter ffgolf et/ou disposant d'un espace licencié au moment du tirage au sort le 3 septembre 2021.

Sont exclus du jeu-concours :

- Le personnel de la ffgolf, de ses filiales et du Golf National ainsi que les Membres de leur famille ;
- Les Membres du Comité Directeur ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Les dirigeants des filiales de la ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Plus généralement : toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu ainsi que les membres de leur famille.

Les personnes ayant refusé de recevoir des informations de la ffgolf (newsletter notamment) ou d'offres des partenaires fédéraux sont exclus du présent jeu et ne pourront pas participer au tirage au sort.

Le jeu concours « Wilson ffgolf », ci-après dénommé le jeu, se déroule du 28 juillet au 2 septembre 2021, la ffgolf se réservant le droit de mettre fin au jeu prématurément ou de le prolonger. Le tirage au sort sera programmé le 3 septembre 2021.

Le jeu est gratuit.

Article 3 – Lots :

Lots :

Une journée au Golf National avec Benjamin Hébert le 13 septembre 2021, comprenant :

- Une séance de test de matériel
- Un déjeuner
- 18 trous au Golf National

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour un autre lot pour quelque cause que ce soit.

Le lot est non cessible et les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 4 – Modalités de participation :

Pour pouvoir valablement participer au jeu :

- le participant devra s'être enregistré auprès de la ffgolf pour participer au tirage au sort avant le 3 septembre 2021 ; L'adresse d'enregistrement est la suivante : https://ffgolf.typeform.com/to/oJk2IceN
- disposer d'un e-mail valide préalablement renseigné sur la base de données de la ffgolf.

Article 5 – Désignation des gagnants :

Tous les participants répondant aux conditions fixées aux articles 2 et 4 participeront à un tirage au sort :

Une journée au Golf National avec Benjamin Hébert comprenant :

- Une séance de test de matériel
- Un déjeuner
- 18 trous au Golf National

En participant au jeu, les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leurs identités. La ffgolf ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des notifications des gains à une adresse mail inexacte du fait de la négligence du gagnant.

En outre, la ffgolf ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant. En pareille situation, le lot sera remis en jeu.

Article 6 – Données personnelles

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Fédération française de golf. Elles sont nécessaires** pour assurer la gestion des licenciés.

Elles permettent la transmission des communications électroniques de la ffgolf (newsletter, recommandations, relances).

Sauf volonté d'être radié exprimé auprès de la ffgolf (dpo@ffgolf.org), vos données sont conservées par la ffgolf tout au long de votre vie de licencié (avec possibilité de relances aux fins de renouvellement de la licence).

Les informations recueillies sont destinées **aux services de la Fédération française de golf et, dans le cadre du présent concours, au partenaire (WILSON). Le partenaire qui constituerait son propre**

fichier est tenu au respect de la règlementation en vigueur sur le sujet du traitement de données personnelles. Dans ce cas la fédération n'est pas responsable du traitement de vos données.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant **:** la Direction Juridique et vie fédérale **–** dpo@ffgolf.org

Le gagnant est informé et a accepté les conditions suivantes :

- En refusant que son e-mail soit transmis au partenaire du jeu-concours (Wilson), il refuse son lot ;
- Son nom pourra être publié sur le Site Internet de la ffgolf et du partenaire du jeu-concours (Wilson).

Article 7 – Disponibilité du règlement

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu-concours: ffgolf, Service marketing 68 rue Anatole France, 92 309 Levallois-Perret Cedex, à l'attention de Monsieur Nicolas BROSSAULT ou par e-mail : nicolas.brossault@ffgolf.org

Article 8 – Remboursement des frais de participation :

Aucun remboursement des frais annexes de participation au jeu ne pourra être réclamé à la société organisatrice.

Article 9 – Droits de la ffgolf

La ffgolf dispose du droit :

- de modifier, d'écourter, d'annuler, de prolonger l'opération, notamment, en cas de force majeure, de loi, de règlement ou de jugement ;

- de modifier ou d'adapter le présent règlement ;

- d'exclure de la participation toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement ou troublant le bon déroulement du tirage au sort ;

- de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué, ou troublé les opérations ;

- de communiquer sur l'identité du gagnant notamment sur ses publications électroniques (Site Internet, réseaux sociaux, …)

Article 10 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la ffgolf ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 11 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au tirage au sort entraîne :

- L’accord du présent règlement ;
- L'arbitrage en dernier ressort de la ffgolf pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ ou à l'application du présent règlement.